

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Programme d'échanges de jeunes travailleurs Canada - Allemagne

DESCRIPTION

Ce programme s'adresse aux candidats canadiens diplômés dans des domaines qui touchent l'industrie, le commerce, les sciences ou la technologie.

Le dossier des candidats admissibles est transmis aux autorités allemandes qui entreprennent une recherche d'emploi pour les candidats, en fonction de leurs compétences respectives. Les stagiaires ne sont admis en Allemagne que lorsqu'ils ont trouvé un emploi et que les autorités compétentes ont reçu l'assurance, compte tenu de la profession et de la région en cause, que le taux de rémunération et les conditions de travail sont conformes à ceux de la République fédérale d'Allemagne et seront respectés.

Les stagiaires jouissent de l'égalité de traitement avec les ressortissants allemands pour tout ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant l'hygiène et les conditions de travail.

DURÉE DES STAGES

Les participants peuvent séjourner en Allemagne jusqu'à concurrence de 18 mois.

À la fin du stage, les stagiaires ne peuvent demeurer en Allemagne pour y chercher ou y occuper un autre emploi à moins d'en avoir reçu l'autorisation expresse.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, les candidats doivent :

- être titulaires d'un diplôme d'une université, d'un institut technique ou d'un établissement d'enseignement équivalent;
- avoir au moins un an d'expérience de travail dans un domaine directement lié au diplôme d'études;
- effectuer un stage dans leur métier ou leur profession;
- avoir entre 18 et 30 ans;
- avoir une connaissance pratique de l'allemand. (Les candidats dont la langue maternelle n'est pas l'allemand doivent fournir une attestation de compétence remplie par un professeur de langues.)

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les stagiaires n'ont pas le droit d'entrer en Allemagne sans être en possession d'une autorisation de séjour. Il leur est de plus fortement conseillé d'attendre d'avoir reçu leur permis de travail avant de partir pour l'Allemagne. Les stagiaires doivent organiser eux-mêmes leur voyage et assumer leurs frais de déplacement.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

**Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international**
Section des échanges de jeunes et de
personnalités (IKRE)
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Téléphone : (613) 992-6142

Télécopieur : (613) 992-5965